

R.P.I. DES HIRONDELLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Vendredi 6 novembre 2015 – Montiers

Membres présents :

- Mmes Dehus, Bienaimé et Crappier (*représentantes des parents d'élèves*)
- M. Soën (*A.T.S.E.M.*)
- M. Deneufbourg (*maire de Montiers*), M. Lesueur (*président du Syndicat scolaire*), Mmes Larsonnier et Bergeron (*représentantes du syndicat scolaire*)
- Mmes Cauwenberghs (*directrice de l'école de Montiers*), Delacourt et Wattelle (*enseignantes*)
- *Mme Peronnet Jésaël (intervenante EPS)*

1 – ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents se sont tenues le vendredi 12 octobre. La représentation des parents d'élèves est proportionnelle au nombre de classes de chaque école du R.P.I., soit 3 représentants titulaires pour Montiers, ceci étant entendu en fonction du lieu de scolarisation des élèves et non de leur lieu de résidence.

Bilan des élections :

143 inscrits, avec 80 votants (55,94 % de participation)

Les parents élus sont Mmes Dehus, Bienaimé et Crappier.

2 – EFFECTIFS 2015

Par niveaux :

25 GS Mme Delacourt	25 CP Mmes Wattelle et Gautier (mardi)	25 CP/CE1 11 CP ET 14 CE1 Mme Cauwenberghs
------------------------	--	--

Total élèves : 75.

Les élèves des classes de CP et CP/CE1 proviennent des 5 villages. (Wacquemoulin, Montiers, La Neuville-Roy, Pronleroy et Léglantiers)

3 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Présentation du règlement intérieur aux parents d'élèves. Il est adopté à l'unanimité des votants, après avoir apporté certaines modifications.

4 – CHARTE DE LA LAICITE

La charte de la laïcité a été collée dans le cahier de correspondance de chacun des élèves de l'école.

5 – HORAIRES DE L'ÉCOLE ET HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les horaires de l'école sont les suivants : 8H45 – 11H45 et 13H30-16H00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi

9H45 – 11H45 le mercredi matin.

Les APC et TAP se déroulent le mercredi matin de 8H45 à 9H45.

Une note d'information sera distribuée aux familles afin de préciser que l'accueil des TAP le mercredi matin à 8H45 se fera directement à la salle des fêtes pour les élèves ne prenant pas le bus.

Retard des bus : chaque jour, les bus ont un retard qui peut aller de 5 à 15 minutes. Les travaux réalisés à La Neuville-Roy expliquent ce retard. Mais quelles explications donner à celui de Pronleroy et Leglantiers ?

Monsieur Lesueur demande à être informé régulièrement de ces retards et rappelle que les bus arrivent à 8H45 le matin. Il informe le conseil qu'une modification de la descente du bus est prévue pour que les élèves des deux bus puissent descendre en même temps et en toute sécurité.

6 - **PEDT**

Le Projet Educatif Territorial, dont le principal objectif est le bien être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus en partenariat avec l'Education Nationale et les parents. Il est le fil conducteur commun à tous les intervenants. Il fait suite à la mise en place de la réforme des 4 jours et demi.

Il concerne l'accueil du matin, le temps du midi, les TAP, l'accueil du soir et l'ALSH.

La durée du PEDT est de trois ans maximum.

Grâce à lui, des projets ont vu le jour :

- a) Ouverture de la bibliothèque de La Neuville Roy les mercredis après-midi
- b) Convention Bibliothèque/RPI afin que les enseignants puissent emprunter des ouvrages pour les classes. (MDO de Beauvais)
- c) Participation aux commémorations (lien entre leçon apprise en classe, invitation des mairies et activités périscolaires)
- d) Accompagnement aux devoirs.

7 – **COOPÉRATIVES SCOLAIRES**

Présentation des comptes rendus financiers de l'année scolaire 2014-2015 de l'école de Montiers.

Remerciements aux parents bénévoles de l'Association Les Enfants d'Abord qui, par leurs actions, permettent de collecter des fonds pour l'école et aident ainsi à la concrétisation de projets pédagogiques (sorties, achat de matériel...)

Fusion des deux associations « Un, deux, trois soleil » et « Les enfants d'abord » : un président (M. Deléglise) et quatre vice-présidents (un de chaque village du regroupement)

8 – **INFORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES ÉCOLES**

Une gâchette électrique a été installée sur la grille d'entrée de l'école. Mme Cauwenberghs remercie la mairie pour cette installation.

EXERCICES INCENDIE :

Le premier exercice d'alerte incendie a été effectué le 24 septembre à 10H15. Ce premier exercice a une valeur pédagogique : expliquer (ou rappeler) aux élèves les consignes, les conduites à tenir. Il se déroule de manière non inopinée (les enseignants sont prévenus du jour et de l'horaire de l'exercice). Il permet aussi de vérifier le bon état de fonctionnement du matériel.

La durée de l'exercice est de 3 minutes et 22 secondes, temps qui paraît long, car en fait, la classe de Mme Wattelle ne dispose pas encore d'équipement. La commune et le syndicat scolaire en ont été informés par mail. Equipement prévu.

Un deuxième exercice sera fait, plus tard dans l'année, de manière inopinée.

A la demande des enseignantes, une clé sera accrochée à l'intérieur, à côté de la porte d'entrée qui donne sur le couloir de la classe de Mme Wattelle, afin que les deux issues puissent être ouvertes lors du temps de classe.

De plus, M. le Maire informe le conseil que des cloisons vont être installées dans les toilettes de la classe de Mme Wattelle et que les deux portes extérieures du bâtiment allaient être modifiées.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ :

Rappel : le P.P.M.S. correspond à un accident majeur (aléa climatique,...) qui nécessiterait des mesures exceptionnelles, par exemple de confinement.

Dans ce cadre, un exercice de confinement des classes sera réalisé plus tard dans l'année scolaire.

9 – ACTIONS PÉDAGOGIQUES

NATATION :

La classe des CP/CE1 a débuté son cycle natation à la piscine de Montdidier depuis la deuxième semaine de la rentrée, le mardi matin. Les CE1 seront évalués pour le palier 1. Cette évaluation sera jointe au livret de compétences.

Les élèves de GS et CP se rendront à la piscine de Montdidier à partir du vendredi 11 décembre de 10H15 à 11 heures dans l'eau.

Une session d'agrément aura lieu prochainement afin d'accompagner les élèves de Grande Section dans l'eau.

Il est rappelé que la piscine est une activité scolaire obligatoire, et que par conséquent, si l'état de santé d'un élève ne lui permet pas d'assister à la séance, il ne pourra pas être accueilli à l'école pour la demi-journée concernée. Il devra alors présenter un mot d'absence comme pour une absence ordinaire. Seul un certificat médical peut dispenser de l'ensemble des séances de natation.

INTERVENANTE E.P.S. :

Mme Jésaël Péronnet, intervenante E.P.S. continue cette année à intervenir à raison d'une heure par semaine pour les classes de CP et CP/CE1, à savoir 2 heures le mardi après-midi dans la cour ou dans la salle polyvalente.

En première période, les élèves ont pu s'initier au basket. En deuxième période, ils découvrent l'escrime. En troisième période, ils feront de l'acrosport. En quatrième période, du roller (D'ailleurs, n'hésitez pas à mettre l'équipement sur la liste au Père-Noël). Et, pour terminer, nous nous rendrons sur la place du village pour des séances d'athlétisme.

SORTIES SCOLAIRES :

Noël en Plateau Picard : la date n'est pas encore arrêtée par la Communauté de communes du Plateau Picard. Les trois classes visionneront « La course du siècle ».

Les GS assisteront à un spectacle de Patrick Darny le 8 mars 2016 au matin. Ils se rendront à l'école de La Neuville-Roy avec les élèves de la maternelle de Pronleroy. Le titre du spectacle est « Le palais des 5 sens. »

Les sorties scolaires des autres classes sont aussi en cours de montage et seront présentées lors du prochain conseil d'école.

Projets de classe :

1/ Les classes de CP et CP/CE1 ont un projet commun « *la randonnée* ». A chaque période, les deux classes partent en randonnée vers l'un des villages du regroupement. Sur place, ils découvrent la mare de Wacquemoulin, ils visitent l'Abbaye de Saint-Martin aux Bois, ils visitent une école d'autrefois...

2/ *Le prix des incorruptibles*. Chaque classe s'est abonnée aux prix des Incorruptibles. L'objectif étant de lire et d'étudier en classe cinq albums. En fin d'année, chaque élève votera pour le livre qu'il aura le plus aimé. C'est un prix national.

3/ Les élèves de la classe de CP de Mme Wattelle partiront en *classe de découverte* du 17 au 20 mai en Haute-Savoie au Grand Bornand. Le coût par enfant est de 265 euros. Une action « bulbes et

fleurs » a déjà permis de réduire le coût par élève. Une réunion aura lieu le lundi 9 novembre avec les parents afin de réfléchir à d'autres actions.

Le syndicat scolaire demande aux enseignants du RPI s'il serait possible de prévoir à long terme les voyages scolaires afin que chaque élève puisse bénéficier des mêmes avantages. Cette année, les classes de CP de Mme Wattelle de Montiers, de CE1/CE2 de Mme Baisse à Léglantiers et de CM1/CM2 de M.Gaudiard à La Neuville Roy partiront en classe de découverte.

10 – **FONCTIONNEMENT DES CONSEILS D'ECOLE**

Le point intitulé « Fonctionnement des Conseils d'École » consiste en un vote de toutes les personnes ayant voix délibérative au Conseil d'École sur 4 propositions :

- 1) Fonctionnement en un seul conseil d'école unique pour les 4 écoles (La Neuville-Roy, Léglantiers, Montiers, Pronleroy)
- 2) Fonctionnement sur la base des années précédentes (fusion des conseils d'école de La Neuville-Roy et Montiers d'une part et de Léglantiers et Pronleroy d'autre part)
- 3) Fonctionnement selon le principe d'un conseil divisé en 2 temps : 1 temps commun globalisé pour les 4 écoles et 1 temps spécifique à chacune des écoles
- 4) Fonctionnement sur le principe d'un conseil d'école pour chaque école, fonctionnant de manière autonome

Chaque proposition sera successivement soumise au vote à main levée avec deux votes possibles : « Pour » ou « Contre ». Il est possible de s'abstenir.

La proposition ayant obtenu le plus de suffrage sera retenue. En cas d'égalité, il appartient au président du Conseil d'École de trancher en faveur de l'une des propositions arrivées à égalité.

Il est précisé que les propositions 1), 2) et 3) nécessitent que les autres conseils d'école concernés aient retenu un vote compatible pour pouvoir s'appliquer concrètement.

A l'issue du vote, la proposition « 3 » a été retenue.